

Commune d'Etaples-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°4

Conseil Municipal du 16 juin 2015

Direction  
Service Juridique  
Marchés Publics

Domaine de compétence : Service Public Communal

Le mardi seize juin deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
27/05/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres  
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations  
affiché le : 18/06/2015

**Présents** : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Frédéric Cadet, Beaurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kasprzak, Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux

**Absent excusé** : Mme Boutoille Josiane

**Votants** : 32

**Secrétaire de séance** : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Mise en sécurité du bâtiment « La Corderie » en terme de réglementation incendie et accessibilité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** notamment les articles L1411-1 et suivants de ce code,

**Considérant**

**Que** la Commune d'Etaples/mer est propriétaire d'une partie du bâtiment « La Corderie » qui accueille différentes activités : locaux sportifs, salle d'animation, musée, locaux techniques, bureaux....

**Que** la commune s'est vu déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux par l'association libre syndicale de la Corderie,

**Que** la globalité du bâtiment a été reclassé en ERP de 1ère catégorie par les services de l'Etat.

**Qu'**un diagnostic de sécurité a été établi, à la demande de la commune, par la Société SOCOTEC

**Que** ce diagnostic laisse apparaître la nécessité d'une mise en sécurité du bâtiment au point de vue de la réglementation incendie et de l'accessibilité,

**Que** la première orientation retenue par la Ville d'Etaples/mer, pour mettre le bâtiment en sécurité, était de scinder le bâtiment en deux ERP de 2ème catégorie,

**Qu'**il convenait d'établir la faisabilité technique et financière du projet,

**Qu'**une consultation a été lancée par la Commune d'Etaples/mer en vue de désigner un cabinet pour une mission de maîtrise d'oeuvre relative à la mise en sécurité et au reclassement du bâtiment en deux ERP de 2ème catégorie.

**Que** cette consultation était décomposée en deux tranches :

- 1 tranche ferme : Mission de diagnostic
- 1 tranche conditionnelle en affermissement : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Suivi des travaux.

**Que** le marché a été attribué au Cabinet BET IDEA, 58 chemin de l'Arrochelle à Groffliers (62600) sur la base des éléments suivants :

- coût de la tranche ferme : 2 800,00 € HT
- coût de la tranche conditionnelle : 5 % du montant hors taxes des travaux.

**Que** le rapport établi par le cabinet (dont la copie est jointe en annexe à la présente délibération) fait état de plusieurs scénarios de mise en sécurité et accessibilité du bâtiment,

**Que** l'avis de la commission de sécurité a été requis sur les différents scénarios proposés dans le rapport,

**Que** ce dernier a validé le principe de mise en œuvre du scénario 3 bis relatif à la mise en sécurité d'un bâtiment de 1ère catégorie avec installation d'un système de détection incendie généralisé de catégorie A,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **Valide** le montant des travaux sur la base du scénario 3 bis dont le montant s'élève à 341 800,00 € HT (trois cent quarante et un mille huit cent Euros) en 2016 et 390 300 € HT (trois cent quatre vingt dix mille trois cents euros) sur 10 ans.
- **Décide** d'affermir la tranche conditionnelle du marché n° 2014-025 et de missionner le cabinet BET IDEA pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux et à leur suivi.
- **Autorise** Monsieur le Maire à :
  - signer tous les documents se rapportant à l'affermissement de la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre,
  - lancer la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux. Le conseil municipal sera amené à se positionner sur le choix de ou des entreprises retenues avant la notification des marchés de travaux.

**VOTE DE L'ASSEMBLEE**

Le rapport est adopté par **26 voix pour, 6 contre.**